



ASSOCIATION DU PERSONNEL STAFF ASSOCIATION

COMITE EXECUTIF

Suite à la décision du Conseil du Personnel du 19 février 1980, le Bureau de l'Association a rencontré le mercredi 27 février 1980 à 8h30 les Présidents du Conseil et du Comité des Finances pour leur faire part de la position de l'Association concernant l'application des décisions RESCO.

D'autres points importants tels que les permis de séjour et de travail pour les enfants majeurs des fonctionnaires, la politique de recrutement et les contrats d'entreprises de prestation de services ont été abordés et feront l'objet de discussions ultérieures dans un proche avenir.

EXECUTIVE COMMITTEE

Following the decision of the Staff Council of 19 February 1980, the Officers of the Association met the Chairmen of Council and Finance Committee on Wednesday 27 February, and conveyed to them the Association position regarding the implementation of the RESCO decisions.

Other important points also raised included : work and residence permits for staff members' children having reached majority, recruitment policy, and industrial support contracts. These points will be the object of further discussions in the near future.

COMMISSION DU FONDS D'ENTRAIDE

Appel de candidatures

Conformément à l'Article 7 du Règlement du Fonds d'Entraide, trois membres de la Commission 1979 sont démissionnaires.

Les personnes intéressées par l'activité du Fonds d'Entraide sont invitées à faire acte de candidature avant le 12 mars 1980.

Elles peuvent adresser leur demande :

- soit au Secrétariat de l'Association du Personnel,
- soit à l'un des membres suivants de la Commission du Fonds d'Entraide :

- Mme C. BALEUR tél.2819
- M. M. GENET tél.5292
- M. J.P. GRILLET tél.3834
- M. T. KROWERATH tél.2240
- M. R. MARCEAU tél.2107
- Mme J. PRODON tél.6381
- M. V. SERGO tél.4882
- M. L. THORNHILL tél.3549
- Mlle F. VERMEILLE tél.6565

Nous rappelons que ce Comité indépendant, a pour but de venir en aide aux membres du personnel et à leur famille en difficulté, et que toutes les demandes sont traitées avec la plus stricte confidentialité.

POUR INFORMATION

CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

Mr. DEJEAN, Président du Crédit Social des Fonctionnaires pour la Haute-Savoie - Tél. 45.28.98, tiendra une permanence, Bât. 511, Salle de Conférence, chaque 1er et 3ème mardi du mois, à partir de 14h.

Il exposera en particulier, les nouvelles possibilités d'accession à la propriété du logement offertes par les prêts conventionnés, intéressants par leur taux et par les formules pratiques de remboursement.

Les réunions prévues pour le mois de février sont : les mardis 4 et 18 mars 1980.